

ser comme dépenses imprévues tous les crédits supplémentaires présentés à la Chambre?

L'hon. M. Pepin: Non, je n'oserais pas, mais comme notre discussion est théorique et que le député a parlé de théories auparavant, j'ai pensé que je continuerais dans la même veine philosophique. En comité, cependant, j'ai eu l'impression que l'honorable représentant de Regina-Est (M. Burton) voulait s'assurer que ce déficit serait bien connu de la population canadienne, à titre instructif, sans doute. Si tel est le but, la meilleure façon de le faire savoir est sans doute au moyen d'un article dans la loi de liquidation. C'est pourquoi je pense que c'est une façon bien démocratique de procéder afin que les Canadiens sachent ce que l'Expo coûte à ce jour au gouvernement fédéral.

A mon sens, la méthode adoptée par le gouvernement à l'heure actuelle est orthodoxe et n'a certes rien d'illégal.

Le très hon. M. Diefenbaker: Parce qu'elle dissimule tout.

L'hon. M. Pepin: En conséquence, il faut à mon avis rejeter l'amendement. Toutefois, je porterai tout le débat à la connaissance du ministre des Finances et je suis sûr qu'il y aura d'autres tribunes où la question pourra être débattue comme il convient par les députés.

M. Burton: Puis-je poser une autre question au ministre? Le gouvernement étudie-t-il les recommandations souvent répétées par l'auditeur général dans ses rapports à la Chambre, à savoir que le gouvernement et le Parlement doivent mettre fin à la pratique d'emprunter la voie des opérations non budgétaires pour traiter certaines dépenses et passer certains actifs ou certains effets à recevoir au compte de profits et pertes? Peut-on espérer un changement de politique en ce domaine?

L'hon. M. Pepin: Je ne suis pas très au courant de la question, mais je m'en informerais bien volontiers auprès du ministre des Finances pour m'en entretenir ensuite avec mon honorable ami.

M. Baldwin: Sa réponse sera «non».

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): J'aimerais dire quelques mots sur cet amendement. Ce qui m'a vraiment intéressé dans la remarque du ministre, c'est qu'une des garanties pour des projets de ce genre, c'est le

[M. Burton.]

rapport annuel qui est toujours publié. Si je me souviens bien des termes de l'entente, le rapport annuel devait être publié dans les trois mois qui suivraient la clôture de l'année financière. A titre d'exemple, je prendrais le 6^e rapport annuel. L'année financière se termine le 31 décembre; cependant, le rapport financier de l'année 1969 a été publié le 4 novembre.

L'hon. M. Pepin: Puis-je intervenir sur cette question avec l'autorisation de l'honorable député. Une confession a été faite au comité à cet effet. J'étais confus et j'ai dit que le rapport était présenté trop tard. Des explications ont été fournies. Elles ont été jugées suffisantes par certains et insuffisantes par d'autres, mais la confession a été faite.

M. Harding: Sauf erreur, on n'a pas expliqué pourquoi il n'avait pas été remis aux députés.

Ce qui m'inquiète vraiment dans toute cette affaire, c'est que pendant des années, l'auditeur général du Canada et celui de la province de Québec ont soumis des rapports où ils recommandaient des mesures à prendre. Il est surprenant de constater que d'une année à l'autre, le gouvernement est resté indifférent aux rapports qui lui ont signalé des irrégularités dans certains arrangements financiers avec l'Expo. D'après l'auditeur général, des changements ont peut-être eu lieu à cause des pressions exercées, mais ils ne suffisaient pas. Nous devrions nous demander s'il est normal de procéder ainsi: un objectif est établi pour chacun des ministères, l'auditeur général, le gardien de l'argent des contribuables, soumet un rapport dont personne, du premier au dernier homme, ne tient compte. Voilà ce qui inquiète les Canadiens et ce qui m'inquiète. Quelqu'un est à blâmer. Il y a une faille dans un des maillons de la chaîne entre l'auditeur général qui rédige un rapport et la personne au gouvernement qui en prend connaissance. A mon avis, nous avons incontestablement le droit de critiquer le gouvernement de n'avoir pas pris de mesures efficaces sur ce point-là.

Je voudrais donner lecture de quelques remarques de l'auditeur général, pour qu'on voie qu'il a signalé la chose souvent et très nettement au gouvernement. Je vais donc citer un passage de son rapport pour l'année financière close le 31 mars 1968. Le voici:

● (4.30 p.m.)

Dans notre rapport de 1965 et dans les rapports subséquents (notamment au paragraphe 226 dans